



COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

PROCÈS-VERBAL

53^e SÉANCE TENUE LE 16 SEPTEMBRE 2013 À 17 h

Maison du Citoyen, salle des Comités, 2^e étage, 25, rue Laurier

PRÉSENCES :

Membres :

M. Yvon Boucher, président et conseiller, district de la Rivière-Blanche (no 15)
M^{me} Sylvie Goneau, conseillère, district de Bellevue (no 14)
M. André Laframboise, conseiller, district de Lucerne (no 2)
M. Paul-Émile Gauthier, producteur agricole
M. Dany Lachaine, producteur agricole

Secrétaire :

M. Ghislain Deschênes, responsable commissions et comités

Personnes-ressources :

M. Marc Chicoine, directeur adjoint - Développement
M^{me} Nathalie Giguère, chargée de projets à l'aménagement et au développement agricole

ABSENCES :

Membre :

M^{me} Linda Giraldeau, productrice agricole

Personne-ressource :

M^{me} Guylaine Bouchard, analyste en urbanisme – Secteur de Masson-Angers et de Buckingham

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

M. André Laframboise ouvre l'assemblée à 17 h 15.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour ci-dessous est adopté.

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la 52^e séance tenue le 27 mai 2013
4. Signature du procès-verbal de la 52^e séance tenue le 27 mai 2013
5. Suivi des dossiers
6. Date de la prochaine assemblée
7. Requête formulée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec – Partie du lot 2 466 754 du cadastre du Québec – Agrandir un terrain de camping – District électoral de Masson-Angers
8. Période de questions des citoyennes et citoyens
9. Sujets divers :
10. Levée de la séance

DISTRIBUTION :

Aux membres du CCA, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

PRÉSIDENTE

SECRÉTAIRE

3. Approbation du procès-verbal de la 52^e séance tenue le 27 mai 2013

Le procès-verbal de la 52^e séance tenue le 27 mai 2013 est approuvé.

4. Signature du procès-verbal de la 52^e séance tenue le 27 mai 2013

Le procès-verbal de la 52^e séance tenue le 27 mai 2013 est signé par le président de la séance.

5. Suivi des dossiers

On donne quelques informations sur les suivis des dossiers suivants :

- 0, chemin du Barrage – Décision nulle et inopérante puisque le bâtiment agricole n'a pas été construit dans les deux ans suivant la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);
- 1345, rue des Laurentides – La Ville refuse d'appuyer la demande et la CPTAQ autorise la construction d'une tour de télécommunication et équipements accessoires;
- 445, chemin Saint-Thomas – La Ville refuse d'appuyer la demande et la CPTAQ refuse la demande d'implanter une résidence;
- 2015 et 2019, boulevard Maloney Est – La Ville appuie la demande et la CPTAQ autorise les usages commerciaux.

6. Date de la prochaine assemblée

On confirme que la prochaine séance du CCA est fixée au 21 octobre 2013.

7. Requête formulée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec – Partie du lot 2 466 754 du cadastre du Québec – Agrandir un terrain de camping – District électoral de Masson-Angers

Quelques questions, réponses et commentaires sont formulés au sujet de la présence de zones marécageuses, d'un milieu humide présumé et de zones à risque d'inondation.

Arrivée de M. Yvon Boucher.

R-CCA-2013-09-16 / 04

Que ce comité recommande au conseil d'appuyer une requête formulée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'utiliser à une fin autre qu'agricole une parcelle de terrain d'une superficie de 5 124 m² située sur une partie du lot 2 466 754 du cadastre du Québec dans le but d'agrandir le terrain de camping pour y aménager des sites réservés aux tentes.

ADOPTÉE

9. Période publique de questions des citoyennes et citoyens

Aucune personne ne s'est présentée à la période de questions.

10. Sujets divers

Milieux humides en zone agricole

On souligne que les dispositions réglementaires du projet de règlement relatif aux milieux humides qui a été présenté il y a quelques semaines aux membres du conseil municipal ne devraient pas s'appliquer dans la zone agricole.

On mentionne que le Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD) a présenté le projet de règlement relatif aux milieux humides lors d'une rencontre où étaient présents certains producteurs agricoles, l'union des producteurs agricoles (UPA), le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

On mentionne également que ce projet de règlement s'inspire de la directive du MDDEP relative à une autorisation d'une construction, d'un ouvrage ou de travaux sur des terrains comportant un milieu humide et qui s'applique aussi en zone agricole décrétée.

On souhaite que le projet de règlement relatif aux milieux humides fasse l'objet d'un sujet à l'ordre du jour d'une prochaine séance du CCA.

12. Levée de la séance

La séance est levée à 18 h 5.